

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE

Commune de Glières-Val-de-Borne



Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le 24/06/2024

ID : 074-200081446-20240621-DP07421224A0019-AR



Madame DELARUE Christine

59, place Voltaire
69003 LYON

Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

Thomas COUCHOT, Service mutualisé d'instruction du
Droits des Sols, Communauté de Communes Faucigny
Glières :
Tél : **04 50 25 22 50** - t.couchot@ccfg.fr

Objet : Notre courrier en R/AR en date du 21/03/2024 - Demande d'autorisation n°DP07421224A0019 pour la création d'une ouverture et d'un balcon, déclarée sans suite.

Madame,

Vous avez déposé le 27/02/2024 à la mairie un Déclaration préalable Maison Individuelle (DPMI).

Par lettre sus visée, il vous avait été demandé certaines pièces complémentaires.

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressée à la mairie à la date du 21/06/2023, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet.

Votre demande fait donc l'objet d'une décision tacite d'opposition conformément à l'article R. 423-39 du code de l'urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Glières-Val-de-Borne,
Le 21 juin 2024.

Le Maire,
Christophe FOURNIER.



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du Code général des collectivités territoriales.